

Le 30 mars 2016

La sixième commission Cap Rural s'est réunie le 30 mars 2016, dans les locaux du lycée Le Valentin, à Bourg-lès-Valence, sous la co-présidence de Claude Aurias, conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes (représentant de la région au CA de l'EPLFPA) et de Maurice Chalayer, directeur de l'EPLFPA Le Valentin.

Membres présents :

Claude Aurias
Maurice Chalayer

Véronique Rousselle
Georges Bernat
Robert Arnaud
Jean-Claude Bochaton
Jean-Pierre Cardi
Michel Jabrin
Alexis Morrier
Sélène Yi
David Chomentowski

Anne Carton
Mylène Thou
Patrick Grimault

Membres excusé(e)s :

Olivier Amrane (conseiller régional délégué à la ruralité)
Nicolas Bernard
Sandra Ollier
Michel Delmas
Augustin Guendouz
Claude Janin

1) Approbation du compte-rendu de la commission du 21 octobre 2015

Le compte rendu est adopté, sans observation.

2) Co-présidence de la commission Cap Rural

Claude Aurias excuse Olivier Amrane qui a été désigné par Emilie Bonnivard comme élu régional référent de la commission Cap Rural. Il indique que la nouvelle région Auvergne Rhône-Alpes compte 575 lycées dont elle a la responsabilité pour 188 élus régionaux, ce qui pose des difficultés pour les élus pour siéger dans les conseils d'administration des lycées.

3) Le Réseau rural en Rhône-Alpes - Nouveaux contextes

Claude Aurias informe les membres de la commission Cap Rural de la mise en place d'une commission agriculture et développement rural. Pour le nouvel exécutif régional, l'accent devra être mis sur l'action, la mesure des résultats concrets et l'orientation des financements vers l'investissement (en maîtrisant les dépenses d'animation et de fonctionnement). Il relève le travail très important fourni par Cap Rural « dans un monde et un contexte qui bouge beaucoup ».

Alexis Morrier fait un point d'informations sur le réseau rural et les nouveaux contextes :

- Cap Rural a répondu de façon pertinente à la procédure d'appel d'offre pour l'animation du réseau rural en Rhône-Alpes. Les propositions autour de la création d'activités, de la coopération... correspondent aux objectifs inscrits dans le PDR 2014-2020 (Programme de Développement Rural). La région a retenu un système de subvention annuelle pour Cap Rural afin de garder des marges de manœuvre pour la nouvelle politique régionale. Celle-ci se veut être dans l'action concrète et la mesure de l'action, dans le souci de réel développement et de création d'activités, en évitant les redondances et les financements sur du fonctionnement.
- Cap Rural s'est doté d'une nouvelle organisation et d'une gouvernance (la commission Cap Rural) avec le développement d'une part d'autofinancement, qui assurent sa légitimité.
- Compte tenu de la fusion des deux régions, les acteurs auvergnats doivent pouvoir bénéficier des actions de Cap Rural, dans un calendrier et des modalités à définir.
- Concernant LEADER, il est rappelé le travail de fond fourni par Cap Rural en amont de l'élaboration des candidatures, et le travail en cours de capitalisation de ces candidatures (qui permettra de porter à connaissance sur cette politique territoriale).

4) L'activité de Cap Rural en 2015

Les membres de la commission ont reçu en amont de la réunion le rapport d'activités 2015 (dans une version non définitive).

Les faits marquants de l'activité et de la vie de Cap Rural sont présentés aux membres de la commission :

- Le lancement de la dynamique régionale sur la démarche de construction d'offre d'activités avec une fiche-action du PDR qui soutient les territoires qui s'engagent dans cette action ;
- L'accompagnement des territoires LEADER ;
- Les deux groupes de travail régionaux dans le cadre de l'action sur les sujets émergents : les espaces test agricoles et l'accompagnement et le financement des petits projets. Ces deux sujets feront l'objet de la constitution et de la mise à disposition de « boîtes ressources » sur le site de Cap Rural ;
- L'ouverture sur de nouveaux sujets : l'innovation, l'urbanisme rural, la mutualisation de l'ingénierie ;
- Le nouveau système de cotisations pour bénéficier de l'offre globale de Cap Rural, qui modifie substantiellement le rapport aux usagers ;
- L'arrivée de deux nouveaux chargés de mission (Mylène Thou sur la mission Valorisation et Innovation, et Jean-Philippe Jamot sur la mission Agriruralité et ELI).

Deux zooms sont faits sur deux pôles d'expertise de Cap Rural « Pôle coopérations entre acteurs » et « Pôle ressources ».

Le premier tire son origine du chantier émergent « Villes-Campagnes » et de la coopération dans le cadre du programme LEADER. Il a pour objectif d'accompagner les acteurs du développement rural à concevoir et conduire de nouveaux projets ensemble (acteurs ayant des cultures différentes) dans le cadre de coopérations formelles ou informelles, du développement local, de l'aménagement et de la planification et des enjeux des espaces ruraux et péri urbains de plus en plus complexes et inter mêlés. Pour les élus, l'action vise à leur donner envie de coopérer pour un projet de territoire de qualité. Pour les agents, il s'agit de leur proposer des méthodes et des outils pour coopérer.

En ce qui concerne les coopérations dans le cadre de LEADER, il est fait mention de la production de deux publications suite au séminaire inter régional Auvergne Rhône-Alpes de décembre 2015 dans la Loire (Flipbook et vidéo sur le site internet www.caprural.org).

Le second (pôle ressources) vise à repérer et analyser les besoins de ressources sur des préoccupations des acteurs du développement rural et à élaborer des réponses (tant au niveau interne - équipe Cap rural - qu'externe - les usagers de Cap Rural). Les réponses peuvent être de plusieurs natures :

- Des articles dans les newsletters de Cap Rural ;
- Des dossiers thématiques ;
- Des guides méthodologiques (cf. les deux guides sur les ressources humaines en 2015).

5) **L'innovation : un nouvel axe pour Cap Rural** (poursuite des échanges entrepris lors de la précédente commission).

En guise d'introduction, Mylène Thou présente des éléments de définition de l'innovation travaillés par l'équipe Cap Rural (innovation, innovation territoriale, innovation sociale...).

Il est proposé aux membres de la commission d'échanger à partir des questionnements suivants :

- Comment qualifieriez-vous l'innovation dans le champ du développement local rural ?
- Quelles sont les difficultés des agents et des élus à innover et accompagner, voire impulser l'émergence d'innovations ? Quels sont leurs besoins ? Quels leviers actionner ?
- Quels sujets prioritaires travailler et quelles modalités d'action pour Cap rural ?

Autour des éléments introductifs et du questionnaire proposé, les échanges s'instaurent :

L'innovation reste un **terme ambigu** : si l'innovation peut être progressive et positive, elle peut aussi être régressive et négative.

L'ubérisation par exemple peut-elle être jugée comme une innovation sociétale positive avec ce qu'elle induit en matière de la concurrence déloyale et de droits sociaux ?

L'innovation peut également fragiliser et faire disparaître des structures et des projets dits « anciens », qui ont fait la preuve de leurs utilités. Se pose la question de requalifier et renommer ces projets qui ont encore tout leur intérêt.

L'innovation est devenue le **sujet « tarte à la crème »** dans les discours politiques et administratifs et un **terme « tétanisant »** pour les acteurs du développement local.

C'est un terme qui apparaît avec la logique des appels à projets et des nouveaux modes de financement des projets de développement (une nouvelle manière de sélectionner les projets). Le risque pour les agents de développement est qu'ils deviennent des rédacteurs « d'appels à projet innovants », et qu'ils ne soient plus dans leurs fonctions d'animation et d'impulsion des acteurs locaux.

L'innovation est **complexe à définir**. Comme le montre le dispositif Entreprises Localement Innovantes, toute la difficulté est dans la capacité à qualifier les projets, à juger de ce qui est innovant ou pas, à mesurer l'utilité sociale, la pertinence et les effets de ces derniers.

De l'inattendu à l'attendu, que serait donc le contraire de l'innovation ? L'opposé de l'innovation serait « la mort » du territoire. D'où l'importance de **regarder ce qui change** et ce qu'on change dans le monde, d'analyser les signaux faibles, et de détecter ce qui est **source de progrès** pour l'humanité.

L'innovation est un sujet « vieux comme le monde » : elle est nécessaire pour répondre aux nouveaux besoins, aux nouveaux enjeux économiques actuels.

L'innovation et le développement local doivent se concentrer sur les besoins prioritaires et fondamentaux des citoyens : se loger, se nourrir, se rencontrer...

Remarques et points de vigilance :

- Ne pas tuer l'innovation dès le départ.
- L'innovation n'est pas uniforme, ni unique...le cas de AIDER l'illustre. Cette structure travaille sur des objets nouveaux, qui peuvent paraître curieux, sur les solutions à mettre en œuvre plutôt que sur les problèmes.
- L'innovation peut être une réactivation de ressources existantes, un concept revisité. Elle peut relever d'un changement de point de vue.
- Elle peut être spontanée ou impulsée.

- Elle est souvent instrument/prétexte de développement.

Quelques pistes de réflexion pour Cap Rural :

Outiller les agents de développement pour les aider à :

- avoir des réponses adaptées au cas par cas,
- détecter les signaux faibles et ce qui répond aux besoins des habitants et du territoire,
- identifier ce qui est innovant ou pas,
- savoir mesurer l'impact et les conséquences des innovations (notamment sociales et environnementales).

6) Innov'Rural 2016

Innov'Rural se déroulera le vendredi 09 septembre 2016 au centre de Déomas à Annonay, sur le sujet de la participation (des habitants, des acteurs de la société civile... en lien avec les élus et les techniciens) au service du développement local. L'objectif est de montrer les intérêts de la participation dans les processus de développement local, les nécessaires changements de posture des différents acteurs, les méthodes et outils des démarches participatives (cf. programme en préparation).

7) Ambassadeurs de Cap Rural

La réflexion sur la mise en place d'ambassadeurs de Cap Rural a été engagée par l'équipe. L'idée est de mieux faire connaître l'offre de Cap Rural auprès de nouveaux publics, en particulier les élus. Les ambassadeurs sont des personnes qui apprécient, connaissent Cap Rural et se sentent capables d'en parler et d'en recommander les services.

La commission suggère de produire une vidéo pédagogique courte sur ce qu'est Cap Rural, outil qui peut contribuer à sa notoriété. Les membres de la commission estiment qu'ils constituent déjà des ambassadeurs, mais qu'il est toujours possible de l'être d'avantage.

8) Les 20 ans de Cap Rural

Initialement prévu le 1^{er} juillet 2016, cet événement se déroulera le mercredi 6 juillet, à Cellieu dans la Loire (nouveau centre géographique de la nouvelle région Auvergne Rhône-Alpes d'après l'IGN).

Cet événement sera l'occasion de marquer les 20 ans d'actions de Cap Rural auprès des acteurs des territoires ruraux, de se projeter dans l'avenir (les espaces ruraux dans 20 ans ?), sous la forme d'ateliers du futur et de regards de « grands témoins » (Martin Vanier et Philippe Bertrand). Un temps de convivialité clôturera cet anniversaire.

9) Questions diverses

La prochaine commission Cap Rural se tiendra le 19 ou 20 octobre 2016 à 14h30 à Bourg-lès-Valence.

Claude Aurias

Maurice Chalayer